

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 mars 2006

L'an deux mille six et le treize mars à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 mars 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE.

MM. DOUABIN, TAUDIN, GUERRERO.

Avaient donné pouvoir : M. DUCOUSSO à M. LAURET

M. DESQUEYROUX à Mme LACHAIZE

Mme LARRAILLET à M. CLAVIER

Etait excusé : M. GERBEAU

Ordre du jour :

- présentation du P.A.D.D. par le Cabinet URBAM
- compte administratif 2005
- compte de gestion 2005
- affectation du résultat 2005
- délibération pour aliénation chemin rural n°37 (Menaut)
- délibération pour autorisation de commercialisation à Pujols sur Ciron par l'Office de tourisme du Sauternais Graves et Pays de Langon
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

Mme TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 février 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### 1) informations du Maire :

- travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère :

Ces travaux commenceront début avril 2006.

- assainissement :

L'entreprise choisie pour l'étude de rejet va la réaliser prochainement.

- route de Landiras :

A la demande du Maire, la D.D.E. a organisé une consultation pour le relevé topographique nécessaire à l'étude pour l'implantation d'un terre-plein central, type « olive ». L'offre du géomètre, M. Philippe SANCHEZ, moins disant 568,10 € T.T.C. a été choisie.

- « journée nature propre » : tous les renseignements seront communiqués en temps utile.

Elle aura lieu le dimanche 9 avril 2006.

### 2) présentation du P.A.D.D. par le Cabinet URBAM

a) Mme Sandra MARSAUD a rappelé la définition et la réglementation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

b) énonciation les 5 grands principes :

- équilibre entre développement (urbain et rural) d'une part, et protection des espaces agricoles et forestiers et des espaces naturels et des paysages, d'autre part
- mixité sociale et diversité des fonctions urbaines
- utilisation économe de l'espace et respect de l'environnement
- maîtrise des déplacements
- prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

c) visualisation de la carte de synthèse

d) énumération des 3 thèmes :

- la qualité du cadre de vie
- une extension maîtrisée et qualitative de l'urbanisation du centre bourg et des quartiers
- la mixité des usages et la diversification des fonctions de territoire.

e) calcul des besoins en fonction des objectifs :

scénario retenu : un rythme de développement démographique soutenu

Objectif : + 170 habitants, soit + 1,8% de croissance annuelle sur les 10 prochaines années (2005-2014).

Population en 2014 avec une telle croissance : 900 habitants

- Population nouvelle à accueillir : 170 habitants
- Logements nouveaux nécessaires : 63 environ
- Réhabilitations estimées sur la période 2005-2015 : 15
- Logements nouveaux à construire d'ici 2015 : 48

Soit une moyenne de 4 à 5 nouvelles constructions par an.

Le Plan Local d'Urbanisme de PUJOLS SUR CIRON doit donc dégager environ 10,8 hectares de zones constructibles (1,45 % de son territoire).

f) présentation de la carte du projet.

g) point sur la procédure.

### **3) aliénation d'une partie du chemin rural n° 37 (Menaut)**

- lettre de la famille LACOSTE-SERAL

- délibération du 10 septembre 2001

#### DELIBERATION

Suite à la lettre de la famille LACOSTE-SERAL et à la délibération du 10 septembre 2001, le Maire propose l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37, partie longeant les immeubles C 149 et C 552 - 553 (ex C 148).

Une enquête publique préalable est cependant nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux formalités nécessaires à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37, partie longeant les immeubles C 149 et C 552 - 553 (ex C 148),

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de l'ensemble de ces formalités.

VOTE : unanimité

### **4) délibération pour autorisation de commercialisation à Pujols sur Ciron par l'Office de tourisme du Sauternais Graves et Pays de Langon**

Le Maire présente la lettre du 9 février 2006 de cet Office de Tourisme.

#### DELIBERATION

L'Office de Tourisme du sauternais Graves et Pays de Langon a sollicité la commune afin d'obtenir une autorisation de commercialisation sur le territoire.

En effet, la compétence « tourisme » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Langon via l'Office de Tourisme, mais pas à l'heure actuelle pour la Communauté de Communes du canton de Podensac.

Actuellement, cet Office de Tourisme propose deux grands types de produits : visites de châteaux viticoles et séjours à thème sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Langon.

Il ne peut donc étendre l'offre touristique sur la commune malgré l'appui de nombreux adhérents et prestataires bénéficiant de l'appellation Graves et Graves supérieurs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'Office de Tourisme du Sauternais Graves et Pays de Langon à étendre sa zone de commercialisation au territoire de Pujols sur Ciron.

VOTE : unanimité

## 5) sens unique de bourg

L'arrêté sens unique bourg prendra effet à partir du 20 mars 2006 à 12 heures.

## 6) Compte administratif 2005

Le Maire donne la parole à M. LAURET, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2005.

M. LAURET est désigné, Président.

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

### DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel LAURET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2005

VOTE : unanimité

## 7) Compte de gestion 2005

Le Maire reprend la présidence.

Le Maire explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, Monsieur DELMONT et ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

## 7) Affectation du résultat 2005

### DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2005,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

#### Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	64 749.17	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	169 211.92	excédent
Résultat de clôture à affecter	233 961.09	excédent

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

	0	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	145 891.28	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	55 301.40	excédent
Résultat comptable cumulé	201 192.68	excédent

#### Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	37 407.00
Recettes d'investissement à percevoir	4 103.00

Excédent réel de financement 167 888.68

#### Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents ou représentés le résultat 2005 de la façon suivante,

- en excédent reporté à la section de fonctionnement 233 961.09

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R001: solde exécution N-1
	233 961.09 €		201 192.68 €

Séance levée à 23 H 00